

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Affiché le

ID : 029-212902126-20230619-D2023_06_19_10-DE



La Batterie

École municipale de musique de Plouzané

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2023-2028

Jun 2023



PLOUZANÉ

INTRODUCTION

L'école municipale de musique « La Batterie » est un service de la Ville de Plouzané. L'établissement est né à la fin des années 1970, sous un statut associatif puis, devenu municipal en 1986, s'est transformé et s'est développé au fil des années.

En 2013, l'école a intégré de nouveaux locaux dédiés à l'activité et un premier Projet d'Établissement a été rédigé. Associé à une communication soutenue, il a permis d'impulser fortement le développement que l'établissement a connu ces 10 dernières années.

En 2021, après 2 ans d'analyse et de réflexion, une réforme des Parcours d'enseignement a été engagée, de manière à faciliter l'accès de nouveaux publics aux activités, tout en améliorant les conditions d'apprentissage de l'ensemble des élèves, notamment en termes de durée de cours. Par ailleurs, cette évolution a permis de simplifier la grille tarifaire.

Aujourd'hui, plus de 400 élèves profitent chaque semaine de plus de 200 heures de cours (individuels et collectifs), dispensés par une équipe de 25 enseignants. A cela s'ajoutent un dispositif d'accompagnement des groupes amateurs en musiques actuelles, avec mise à disposition d'un lieu de répétition, ainsi que des interventions en milieu scolaire, dont bénéficient environ 600 enfants, élèves des écoles du territoire.

En outre, l'école de musique est très active en dehors de ses murs par le biais d'une saison artistique riche et variée (une quarantaine de manifestations par an), mais aussi par des interventions ou des actions en direction d'autres établissements (écoles, collèges, crèche/RPE, EHPAD, Centre Social, Espaces Jeunesse...).

Fort de cette évolution guidée par le précédent projet d'établissement, il convient aujourd'hui d'en établir le bilan, afin de définir de nouvelles orientations et de nouveaux objectifs pour les années à venir, travers 4 grands axes d'orientation.

1. DIAGNOSTIC

> **Préambule :**

Le précédent projet d'établissement avait mis en lumière le déclin de l'école de musique, notamment en termes d'effectifs, dans les cours en général, ainsi que l'absence de pratiques collectives variées, permettant aux élèves de jouer ensemble, de pratiquer, et, à terme, de se produire.

Aussi, 3 axes de développement avaient été définis : proposer un Parcours Global, permettre des pratiques différenciées, et être attentif aux plus-petits. Des évolutions du service étaient également envisagées : implication des enseignants, renforcement de la direction, simplification du fonctionnement, investissement dans un parc instrumental, insertion de l'école dans les services municipaux, existence d'un groupe de pilotage, et révision de la politique tarifaire.

Depuis 2012, l'école s'est considérablement développée :

- Les effectifs ont rapidement doublé et sont contenus depuis 2016 ;
- Les pratiques collectives ont été diversifiées et sont plus nombreuses (18 en 2023) ;
- Il y a plus d'instruments enseignés (20 en 2023) ;
- Il y a plus de répertoires abordés (classique, variété, traditionnel, baroque, musiques du monde, musiques actuelles amplifiées, musique vocale...) ;
- Une offre de cours, adaptée au public adolescent, a été élaborée et est régulièrement adaptée et complétée (cours de formation musicale ados, ateliers de Formation Musicale Cycle 2, accessibilité du Parcours Libre) ;
- Les musiques actuelles ont été intégrées, avec la création de cours spécifiques (guitare électrique, batterie, clavier, MAO), et un dispositif d'accompagnement des pratiques amateurs a été mis en place ;
- En 2022, une musicienne intervenante DUMIste est venue compléter l'équipe pédagogique.

> **Évolution des effectifs :**

Effectifs par classe instrumentale (cf annexe 1) :

Plusieurs classes ont été créées pour répondre à une demande, principalement en 2014 : bombarde, cornemuse, trombone, guitare électrique et basse, viole de gambe.

Au fil des années, certaines classes ont vu leurs effectifs considérablement évoluer à la hausse (clarinette, chant, flûte traversière, harpe, violoncelle, et saxophone dernièrement), au détriment d'autres, qui ont plutôt baissé (guitare et piano notamment). Ces variations s'expliquent par la sensibilisation effectuée auprès des plus jeunes élèves (éveil, parcours découverte), à des instruments moins connus du grand public.

Sur le global, les effectifs restent stables depuis 2014, si l'on intègre dans ceux-ci les élèves bénéficiant d'un cours d'instrument à travers les Parcours Découverte (36 en 2023).

Effectifs par niveau en instrument (cf. annexe 2) :

Ces statistiques sur 10 ans démontrent une certaine constance : de la première à la deuxième année, il y a environ 1/5 des élèves qui ne poursuivent pas, puis, les années suivantes, c'est plutôt 1/10. On constate également que, en moyenne, la moitié des élèves fera un premier cycle et 1/5 élève poursuivront jusqu'à la fin du second cycle. A noter une évolution de la proportion d'élèves adolescents dans l'école, cela s'expliquant par, d'une part, une offre de cours de Formation Musicale plus attractive (ateliers), et, d'autre part, un accès au Parcours Libre assoupli et facilité depuis 2021.

Effectifs en formation musicale (cf. annexe 3) :

Sur le global, les chiffres sont stables depuis 2014. On peut cependant souligner une évolution des effectifs dans les cours de Formation Musicale de 2nd Cycle, par la création de différents ateliers et cours dédiés au public adolescent : cours complets double-niveau, atelier rythmique, création, musique et numérique, déchiffrage...

Les 2 cours d'initiation Parcours Découverte (proposés à partir de 2018) ont remplacé un cours d'initiation musicale CP, et un cours de 1c1 MicmaK.

Effectifs des cours de pratiques collectives (cf. annexe 4) :

Les effectifs des ensembles ont presque triplé au fil des années. Certains ensembles se sont développés (ensembles vocaux, ensemble de clarinettes), d'autres se sont multipliés (ensembles de guitares, ensembles à vent, ensemble à cordes), et il y a eu quelques créations (ateliers de musiques actuelles, musique baroque, chœur ados).

Les pratiques collectives sont essentielles à l'école de musique. Elles permettent aux élèves de jouer ensemble, dans un but commun qui est souvent de se produire, ceci contribuant à dynamiser et à rendre visible l'établissement, par le biais des concerts organisés.

> Les objectifs du projet d'établissement de 2013 :

Les objectifs atteints ou dépassés du précédent projet d'établissement figurent ci-après :

- Un Parcours Global, conforme au Schéma Départemental d'Orientation Pédagogique, a été élaboré et mis en place. Une attention a été portée sur le cycle 2, avec, d'une part, un élargissement de l'offre de cours de Formation Musicale (des ateliers thématiques et des cours complets sont proposés), et, d'autre part, une augmentation de la durée de cours d'instruments (réforme de 2021) ;
- Création d'un Parcours Libre / Parcours Post Second Cycle, à destination dans un premier temps d'un public adulte, puis, à partir de 2021, dès la fin du 1er cycle validé pour les élèves adolescents ne souhaitant pas poursuivre en Parcours Global. De plus, dans une démarche d'amélioration de l'accessibilité, le Parcours Libre est devenu possible pour tout élève dont les difficultés (handicap par exemple) entraînaient une incompatibilité avec les règles du Parcours Global ;
- Il est devenu possible de bénéficier de 2 cours d'instruments (différents), sous certaines conditions ;
- Des stages ou des masterclasses sont régulièrement organisés, avec une facilité d'accès pour les élèves de l'école de musique ;

- La technique vocale (cours de chant) a été développée et constitue aujourd'hui une des classes instrumentales les plus importantes ;
- L'accès de l'école de musique aux plus jeunes a été facilité par la création de nouveaux cours dits d'éveil et des Parcours Découverte ;
- L'école s'est ouverte sur l'extérieur, en organisant et en participant à de nombreux projets et manifestations ;
- L'administration de l'école de musique est passée en « tout numérique », y compris pour les inscriptions, les réinscriptions et le suivi des élèves (création de comptes enseignants et de comptes usagers) ;
- Le parc instrumental de prêt a été augmenté et fait l'objet d'un renouvellement et d'un entretien régulier. L'accès aux cours de musique est ainsi facilité ;
- Les partenariats avec les autres services de la Ville ont été établis, améliorés et confortés ;
- La politique tarifaire a été adaptée (tarifs tenant compte des quotients familiaux), puis simplifiée en 2021 ;
- Une musicienne intervenante (DUMIste) a été recrutée pour intervenir dans les écoles, dans une démarche d'Education Artistique et Culturelle.

> **Problématiques et points de vigilance :**

Les réunions du Comité Technique pour l'écriture du présent Projet d'Établissement ont permis de mettre en lumière des problématiques qu'il convient de considérer.

Plusieurs points de vigilance ont trait au fonctionnement de l'école :

- Le précédent projet d'établissement préconisait le maintien du groupe de pilotage, sous la forme d'un Conseil d'établissement, devant se réunir au moins 2 fois par an, sur convocation du Maire, ou à la demande d'un tiers de ses membres. Ce conseil ne s'est jamais réuni.
- Le temps consacré aux missions administratives par le directeur a été augmenté en 2014. Cependant, l'école s'étant considérablement développée au fil des années, cela est devenu insuffisant. D'autre part, le secrétariat, instable pendant plusieurs années a entraîné une surcharge de travail pour la direction, mettant en péril l'organisation même de l'école de musique, et plus particulièrement la gestion des inscriptions et réinscriptions.
- Jusqu'en 2015, la collectivité pouvait solliciter un agent des services techniques pour mettre en lumière ou sonoriser les événements de l'école de musique. Face à la multiplication des manifestations et à une réaffectation de l'agent compétent sur d'autres missions, l'école de musique a dû faire appel à des intermittents pour palier ce manque. Cette solution offre moins de souplesse que de pouvoir collaborer avec un agent permanent connaissant les équipes, le matériel et les lieux de représentation.

Sur le plan pédagogique également, des points d'alerte existent et l'équipe enseignante a constaté une augmentation du nombre d'élèves (proportionnellement parlant) qui :

- Ne fournissent pas l'investissement et le travail nécessaires à une bonne progression dans l'apprentissage de la musique ;

- Ont une assiduité irrégulière aux cours, ou dans les projets ;
- Ne participent pas ou peu aux pratiques collectives, et aux manifestations ;
- Manquent de motivation, d'implication.

Cela entraîne une baisse de niveau général pour les résultats, mais également dans les prestations présentées. En outre, cela génère une démotivation et une insatisfaction chez les enseignants.

D'autres points d'attention ont été relevés :

- Dans l'organisation actuelle, les élèves souhaitant poursuivre leur parcours évalué au-delà du second cycle ne peuvent le faire au sein de l'école de musique de Plouzané, faute de 3^{ème} cycle proposé. Cela entraîne le départ de bons éléments, qui pourraient donner un bel exemple de motivation aux plus jeunes, et apporter une plus-value dans les ensembles locaux ;
- Les effectifs étant contraints, et des critères de priorité étant définis, une liste d'attente est établie à chaque rentrée, suite aux inscriptions. Dans les critères de priorité ne figurent pas les notions de travail, de niveau, d'investissement, aussi des élèves peu intéressés intègrent l'établissement au détriment d'autres éléments qui pourraient apporter beaucoup de satisfaction aux enseignants, de par leur assiduité et leur ténacité, voire leur talent ;
- Les évaluations formelles (examens) n'ayant lieu que tous les 4 ou 5 ans, les élèves ne trouvent pas autant d'enjeu à s'impliquer dès le début de leur formation que s'ils devaient être évalués plus régulièrement (tous les 2 ans voire tous les ans) ;
- Le suivi des élèves, de manière uniforme et obligatoire, est effectué 2 fois par an, par le biais d'un commentaire d'évaluation individualisé dans le dossier (informatisé) de l'élève, réalisé par l'enseignant de chacun des cours qu'il suit. Le fait que cela soit dématérialisé, et finalement peu fréquent, n'offre pas suffisamment de lisibilité. Un livret de suivi, ou un carnet de compétences, suivant l'élève tout au long de sa scolarité, pourrait être plus pertinent.
- Le service école de musique a intégré les locaux de La Batterie en septembre 2013. Comparé à la situation antérieure (salles inadaptées et dispersées sur le territoire, pas de lieu commun), les conditions étaient exceptionnelles. Les effectifs de l'école ayant plus que doublé et l'école continuant à se développer (notamment dans les ensembles), il arrive certains jours que les salles à disposition ne suffisent plus (en nombre ou en superficie). Une réorganisation des plannings, ou une mise à disposition d'autres locaux (notamment une grande salle), pourraient contribuer à un meilleur confort.
- La durée des cours d'instrument a été revue en 2021, dans le cadre de la réforme des Parcours. Ainsi, un élève en première année (1C1) bénéficie de 20 mn de cours, alors que celui en « dernière » année du Parcours Global (2C4 ou HC) bénéficie de 3/4h. Pour autant, cela reste relativement court dans certains cas, notamment lorsqu'il s'agit de préparer les élèves à un évènement (concert) ou à une évaluation (examen).

2. ORIENTATIONS

A partir du diagnostic présenté dans la première partie, 4 orientations ont été établies. Elles permettent de répondre aux problématiques identifiées et d'inscrire l'école dans une dynamique de projets et de progression, afin d'adapter l'offre aux attentes des habitants et au contexte plouzanéen.

Ces orientations sont déclinées en objectifs et illustrées, autant que possible, par des actions qui pourront être mises en place à court et moyen terme.

A. Développer et renforcer les liens : entre les disciplines, avec les autres services municipaux et avec les acteurs du territoire

L'école de musique est un acteur essentiel dans l'animation du territoire communal. La création de projets transversaux en interne et l'organisation, tout au long de l'année, de manifestations partenariales contribuent à faire de Plouzané une ville dynamique et accueillante. Si cette vitalité est un atout indéniable, il est aujourd'hui nécessaire d'améliorer la coordination et la promotion de ses activités afin de gagner en lisibilité. Cela permettra aussi de développer l'interconnaissance, de renforcer les partenariats et d'aller à la rencontre d'autres publics.

> Des projets multi-artistiques :

En partenariat avec d'autres services de la collectivité (médiathèque, ateliers théâtre, ateliers de danse hip-hop, Espace Jeunes...) et des associations locales (Amicale Laïque, Centre Social « La Courte Echelle », Euterpe à Plouzané, Associations de Parents d'élèves...), des projets associant la musique à d'autres disciplines artistiques seront envisagés, élaborés, et mis en œuvre.

> Vers une meilleure coordination des événements :

Dans le but de faciliter les aspects logistiques et de communication, les partenariats et la coordination des événements seront favorisés par la définition, en début de saison, d'un planning de réunions d'information périodiques, entre les différents partenaires et acteurs culturels du territoire.

> Un développement des actions hors les murs :

Dans l'idée de poursuivre et compléter le travail entrepris avec les écoles dans le cadre des interventions en milieu scolaire, il pourra être envisagé, de manière à toucher plus de public, de développer ce poste pour engager des actions différenciées, tel que la mise en place de dispositifs de pratiques artistiques *in situ* (à l'instar des orchestres à l'école, mobilisant également des enseignants en instrument de l'école de musique), et/ou, en lien avec le technopôle, de faciliter la mise en œuvre de projets « arts et sciences ».

> Vers un établissement d'enseignement artistique :

L'école de musique propose jusqu'à présent l'enseignement d'une seule discipline : la musique. Il pourrait être envisagé, dans une volonté de simplification d'une part et de cohérence d'autre part, de faire évoluer l'école en établissement d'enseignement artistique

en regroupant dans une même entité administrative plusieurs disciplines, telles que le théâtre et la danse. Cela permettrait de créer davantage de liens avec les enseignements artistiques municipaux existants (ateliers théâtre et hip-hop) et d'harmoniser le suivi des élèves. Un conventionnement avec les associations proposant d'autres pratiques pourraient être également envisagé.

> Des partenariats encouragés et facilités :

Dans une perspective à la fois de renouvellement et de développement, l'école de musique veillera à encourager les partenariats avec les associations et acteurs culturels locaux. Cette dynamique est déjà bien installée (Printemps de la Musique, Week-end de la voix, festival A. Contre Courant) et devra être renforcée.

> Une implication affirmée de l'Ecole dans l'animation de la commune :

L'implication de l'école de musique dans les manifestations municipales sera poursuivie et si possible accentuée. Il pourra s'agir de participer aux Journées du Patrimoine, à « Noël à Plouzané », aux vœux du maire, aux manifestations patriotiques... en fonction des opportunités et de la pertinence ou non d'une participation des élèves ou professeurs de l'école.

> Un grand projet annuel :

Afin de valoriser les partenariats entre les différentes classes, un évènement annuel pourra être proposé, dans le but de mettre en valeur, sur une même scène, la pluralité des enseignements proposés et des publics fréquentant l'établissement.

> Une programmation et une communication optimisées :

Dans le but de faciliter la programmation des différents évènements, une réflexion devra être engagée sur les moyens de communication à utiliser. Il devra s'agir de choisir un outil et des modalités, de définir des échéances, de préciser les procédures, et, au besoin, de former les utilisateurs.

B. Élargir le champ des esthétiques proposé et rendre l'ensemble perméable et amène

La diversité des disciplines proposées au sein de La Batterie permet d'aborder des esthétiques variées. Néanmoins, il est essentiel de veiller à faire évoluer l'offre afin qu'elle soit en adéquation avec les attentes des élèves et qu'elle réponde aux différents besoins des pratiques amateurs tous styles confondus (classique, jazz, musique actuelle, chant choral...). L'arrivée et la généralisation du numérique a aussi rebattu les cartes, que ce soit dans la production, l'apprentissage ou la diffusion de la musique. La curiosité accrue des élèves et le souhait d'avoir accès à une multiplicité d'outils et de pratiques nécessitent ainsi d'adapter sans cesse le service et d'innover.

> Musique et numérique :

En utilisant des outils numériques, tels que des tablettes, des ordinateurs, des instruments connectés, des logiciels de MAO, il s'agit de permettre aux élèves d'apprendre et de créer de la musique autrement. Cela peut contribuer à se servir des solutions numériques de manière intelligente, raisonnée et efficace, et ainsi développer un attrait pour des publics parfois éloignés de l'enseignement plus traditionnel ou conventionnel.

> Stages et Masterclasses :

Faciliter l'accès à des répertoires, des instruments ou des esthétiques peu ou pas abordés à l'école de musique, par l'organisation régulière de stages ou de masterclasses avec des intervenants extérieurs spécialisés. L'évènement peut susciter un intérêt nouveau et être le point de départ vers une découverte plus approfondie, dans le cadre d'un parcours à plus long terme.

> Des conditions d'accès mieux connues :

Que ce soit pour des cours réguliers ou des stages, préciser avant l'inscription les conditions d'accès tel que l'âge, le niveau, les types de compétences ou connaissances requises, l'instrument, le parcours suivi, doit être rendu systématique. Ainsi, les élèves inscrits seront assurés que le cours ou le stage proposé leur conviendra.

> Une nouvelle forme pour le Parcours Découverte :

Traditionnellement, le Parcours Découverte consiste en la découverte d'instruments. Une démarche nouvelle consisterait non pas à découvrir différentes techniques instrumentales, mais plutôt à découvrir différents répertoires ou esthétiques, tout au long de l'année (traditionnel, musiques actuelles, musique classique, musiques du monde...).

> Instrument et répertoire :

Faciliter l'accès à d'autres répertoires en proposant soit l'adaptation du répertoire à l'instrument pratiqué par l'élève, ou, à l'inverse, la pratique d'un instrument (avec mise à disposition du matériel) utilisé dans le répertoire.

> Diversité des esthétiques :

L'enjeu est ici de valoriser, à l'occasion d'actions spécifiques ou d'évènements, la diversité des esthétiques de manière à sensibiliser un plus grand nombre de personnes, susciter de l'intérêt, et ainsi favoriser l'investissement, l'engagement et la mobilisation. Il peut s'agir de propositions pour des élèves d'école de musique, mais aussi en direction d'autres publics, notamment dans les écoles (en lien avec le musicien intervenant).

C. Promouvoir et faciliter l'accessibilité des services à une plus grande variété de publics

L'école de musique, en tant que service public de proximité, doit veiller à favoriser l'accès à tout type de profil, impliquant une prise en compte de l'âge, du sexe, de la morphologie ou de l'environnement culturel des élèves. Les enseignements doivent être rendus accessibles à tous en veillant à gommer les difficultés d'accès qui pourraient subsister.

> Des horaires d'activité adaptés :

Afin que l'horaire ne soit pas une contrainte pour participer à un cours, il pourrait être envisagé d'établir des plannings susceptibles de convenir au plus grand nombre, tenant compte des emplois du temps des familles, de l'âge des élèves, ou des éventuels autres cours suivis par l'élève. Dans le cas où plusieurs horaires seraient disponibles pour un même cours, proposer des jours et des horaires différents. Pour ce qui concerne les cours individuels d'instrument, les horaires les plus tardifs ne devront pas être proposés aux plus jeunes.

> Une intégration facilitée des personnes motivées :

Redéfinir les critères de priorité d'inscription et de réinscription, et instaurer un contrat d'engagement et d'investissement pour tous les élèves, et ce, dans le but de faciliter l'accès de nouveaux élèves motivés, au détriment de ceux qui ne montrent pas ou plus de réel intérêt pour le service proposé.

> Une organisation des cours adaptée pour plus d'accessibilité :

Dans une recherche d'équité dans l'accès et la pratique, il serait intéressant d'envisager l'adaptation de l'organisation de certains cours en fonction des situations et par exemple : pouvoir passer d'un cours individuel à un cours en binôme ; délocaliser des cours dans les quartiers de vie des familles ; proposer des cours tous les 15 jours quand l'organisation familiale le nécessite, proposer une dispense ou un aménagement pour une raison médicale ou liée à un handicap...

> La mixité des publics renforcée :

Dans une démarche de recherche de mixité, il devra être envisagé une répartition hétérogène des élèves dans les cours, tenant compte de leur genre, de leur statut social, de leur âge, des instruments qu'ils pratiquent. Des projets intergénérationnels, de manière ponctuelle ou régulière (cours à l'année ou de sessions, stage...) pourraient aussi voir le jour.

> Parcours Découverte :

Poursuivre le développement ou engager une évolution des Parcours Découverte, afin de faciliter l'accès à différents instruments ou différents répertoires, quelques soient le genre, l'aptitude physique ou la situation sociale de l'élève.

D. Adapter et faire évoluer l'organisation administrative, logistique et pédagogique de l'établissement

Le diagnostic a mis en exergue la nécessité de faire coïncider, dans les années à venir, l'organisation de l'école avec le développement qu'elle a connu ces dernières années. Les moyens mis à disposition (personnel administratif et technique, locaux, outil et évolutions pédagogiques notamment) doivent être mis en adéquation avec une école appréciée pour la qualité de ses enseignements et reconnue pour son implication dans la vie du territoire.

> Un renforcement du pôle administratif :

Afin de répondre à la problématique du sous-effectif administratif de l'école de musique, il est nécessaire de pourvoir rapidement à des recrutements ou des augmentations de temps de travail pour certains postes, à savoir :

1. Passage du poste de directeur de $\frac{3}{4}$ temps administratif à temps complet, à très court terme ;
2. Passage du poste de secrétariat d'un $\frac{1}{4}$ temps à un mi-temps, à court terme, de manière à avoir une permanence quotidienne à La Batterie ;
3. Création d'un $\frac{1}{4}$ de poste de coordinateur de l'action culturelle et des projets, à moyen terme ;
4. Création d'un $\frac{1}{4}$ de poste de coordinateur pédagogique et des relations avec les usagers, à moyen terme.

> Un agent technique référent et formé :

De manière à faciliter l'organisation des événements municipaux, il conviendrait de dédier, à nouveau, un agent des services techniques, avec des compétences liées à la sonorisation et à la lumière, aux activités culturelles de la Ville.

> Des locaux supplémentaires pour pratiquer dans de meilleures conditions :

Les cours collectifs sont de plus en plus nombreux et leurs effectifs respectifs sont croissants. Aussi, à certains moments, le service ne dispose pas de suffisamment de grandes salles pour accueillir l'ensemble des activités. A moyen terme, il conviendra de prévoir la création de nouveaux espaces à La Batterie, en complément d'une mise à disposition temporaire ou régulière d'autres lieux, tels que la salle de spectacle (actuelle et en projet).

> La formation des enseignants encouragée :

Dans le but de développer la polyvalence et les compétences des enseignants de l'école de musique, un accompagnement en matière de formation, en réponse à une demande ou proposé aux enseignants, sera engagé, poursuivi ou renforcé selon les cas. Il pourra s'agir de se former sur des aspects techniques ou pédagogiques, ou plus généralement, sur des sujets tels que l'utilisation des outils numériques, la conduite de projets, l'accompagnement des personnes en situation de handicap, la relation aux usagers... Ces formations pourront se faire avec le concours du CNFPT ou de structures de formation professionnelle, telles que Culture Lab' 29.

> Une dématérialisation accrue des procédures :

Dans la continuité de ce qui a déjà été engagé depuis quelques années, la dématérialisation des procédures sera poursuivie et, au besoin, améliorée. Il s'agit notamment des possibilités de suivi des élèves, de la communication avec et en direction des usagers, de l'organisation des activités (planning, évaluations, manifestations...). Une attention particulière sera portée à l'accès aux ressources de la collectivité pour les enseignants de l'école de musique qui n'ont qu'un temps partiel à Plouzané.

> Stages, masterclasses, sessions, projets :

Outre les cours hebdomadaires à La Batterie et les interventions en milieu scolaire, l'école de musique peut organiser des actions ou des projets ponctuels, à l'initiative des enseignants et impliquant parfois la venue d'intervenants extérieurs. En général, cela est organisé plutôt hors des plages horaires d'activité régulières. Dans ce cadre, dans certains cas, moyennant une tarification spécifique, il est possible d'accueillir des participants non-inscrits à l'école de musique.

Chaque action proposée fera l'objet d'une fiche projet décrivant les objectifs particuliers de celle-ci, son organisation, les moyens, les critères d'évaluation... Sa mise en œuvre devra faire l'objet d'une validation par l'Adjoint.e à la Culture. Un bilan sera dressé à l'issue.

> Temps fort annuel

Dans la perspective de montrer la pluralité et la qualité des enseignements proposés à l'école de musique, une réflexion sera engagée autour de l'organisation et de la mise en place d'un événement annuel, dont l'objet sera de présenter l'établissement dans toute sa diversité, en passant par les cours d'instruments et les ensembles, mais aussi les activités d'éveil, les cours

de formation musicale, les interventions en milieu scolaire, les projets d'Éducation Artistique et Culturelle...

> **Evaluation des élèves**

Dans le but d'inciter les élèves à s'inscrire dans une démarche de recherche de progression et de résultat, une réflexion devra être engagée sur la forme, la fréquence et les conditions de passage des examens et épreuves d'évaluation, dans le cadre du Parcours Global.

> **Engagement des élèves et de leur famille**

Afin d'offrir plus d'efficacité dans les apprentissages et de permettre aux élèves de se découvrir et de s'approprier des savoirs et des savoir-faire, il conviendra d'établir un contrat moral écrit entre l'élève (et son représentant pour les mineurs) et l'école de musique, visant à acter, d'une part, l'engagement dans les démarches et les projets proposés, et, d'autre part, de la volonté de progression concrétisée par un travail régulier. Une charte pédagogique, rédigée par l'équipe enseignante, pourra venir en annexe de ce contrat d'engagement.

> **Des outils au service d'un meilleur suivi des élèves**

Notamment pour les élèves mineurs, le suivi pédagogique tout au long de la scolarité est essentiel et utile. Ainsi, un carnet de compétences, dans le cadre du Parcours Global, sera établi et complété au fur et à mesure de la progression de l'élève. Celui-ci pourra s'intégrer dans le dossier de l'élève, qui contiendra également les commentaires d'évaluation semestriels des enseignants, la liste des cours suivis, ainsi que les résultats des examens et des évaluations formelles.

> **Evaluation du projet et des propositions pédagogiques**

Tous les ans, un bilan statistique et analytique des activités de l'année sera établi. Il servira de point d'appui à la révision annuelle du Projet pédagogique. Cette révision devra tenir compte des orientations définies dans le présent Projet d'Établissement et s'inscrira dans une démarche d'amélioration régulière et de mise à jour du service.

> **Classement de l'établissement**

L'école de musique ayant considérablement évoluée ces 10 dernières années, la question de son classement en tant que « Conservatoire à Rayonnement Communal » peut se poser. Le Schéma National d'Orientation Pédagogique, défini par le Ministère de la Culture, sera mis à jour en 2023. Il conviendra à ce moment d'étudier les possibilités, les conditions et l'intérêt du classement de l'école de musique en CRC.

> **Conseil d'établissement**

La mise en place d'un conseil d'établissement est nécessaire pour permettre une meilleure visibilité de l'équipement et assurer une bonne évaluation du projet. Sa composition sera la suivante :

- Le maire ou son représentant
- L'adjoint.e délégué.e à la Culture
- 3 conseillers municipaux
- Le Directeur Général des Services
- La Directrice de la Dynamique de la Vie Locale
- Le Directeur de l'école de musique

- 2 enseignants de l'école de musique
- 2 représentants des usagers (élèves ou parent d'élèves)

Le Conseil se réunira une fois par an sur convocation du maire.

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Affiché le

ID : 029-212902126-20230619-D2023_06_19_10-DE

Effectifs par classe instrumentale - Ecole Municipale de Musique de Plouzané

Années	Instruments proposés																						
	Accordéon chromatique	Accordéon diatonique	Batterie	Bombarda - Tin Whistle	Chant	Clarinette	Contrebasse	Flûte à bec	Flûte traversière	Guitare classique	Guitare électrique / basse	Harpe celtique	Hautbois	Piano	Synthétiseur - Piano électronique	Saxophone	Trombone	Trompette	Tuba	Viola de gambe	Violon	Violoncelle	Total
2012/2013	7	12	7	0	0	3	0	4	7	56	0	4	0	62	6	3	0	1	0	0	13	1	186
2013/2014	4	7	12	0	11	3	0	7	6	77	0	6	1	81	7	5	0	3	0	0	18	1	249
2014/2015	6	7	24	6	18	5	2	5	10	81	6	9	2	86	8	5	1	5	0	0	21	7	314
2015/2016	5	8	21	4	18	6	4	4	9	72	7	9	1	66	8	4	2	3	0	0	21	6	278
2016/2017	4	6	22	5	18	9	4	5	7	72	7	10	1	66	10	5	2	3	0	2	20	7	285
2017/2018	9	7	23	4	19	8	4	3	7	62	6	13	1	73	8	5	2	4	0	1	21	7	287
2018/2019	13	6	21	3	19	9	2	0	15	63	3	14	1	72	1	4	3	3	0	1	20	7	280
2019/2020	10	7	21	3	23	10	4	0	17	57	0	15	1	73	2	4	2	3	0	2	21	7	282
2020/2021	8	8	22	2	25	11	4	0	18	52	0	16	1	78	2	2	1	2	1	2	19	8	282
2021/2022	9	8	24	3	20	14	3	0	17	53	0	14	1	75	2	3	2	1	0	2	18	8	277
2022/2023	8	8	21	2	21	14	6	0	22	44	5	14	1	63	7	8	1	3	0	2	15	11	276

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Affiché le

ID : 029-212902126-20230619-D2023_06_19_10-DE

Effectif des élèves en cours d'instrument, par niveau - Ecole Municipale de Musique de Plouzané

Année	Initiation	1er cycle						2nd cycle						Libre	Effectif total			
		1C1	1C2	1C3	1C4	1C5	1C6	S/total 1C	2C1	2C2	2C3	2C4	2C5			2C6	HC	S/total 2C
2012/2013	0	54	33	34	23	0	0	144	13	6	13	10	0	0	0	42	0	186
2013/2014	0	83	27	37	19	0	0	166	9	9	6	6	0	0	0	30	53	249
2014/2015	0	89	47	39	29	0	0	204	11	12	5	11	0	0	0	39	64	307
2015/2016	1	34	50	46	32	7	0	169	10	8	9	8	0	0	0	35	71	276
2016/2017	0	69	23	47	53	3	0	195	8	8	8	12	0	0	0	36	62	293
2017/2018	1	44	49	28	35	24	0	180	17	5	7	8	2	0	0	39	67	287
2018/2019	0	47	34	40	26	7	0	154	24	14	4	8	0	0	0	50	62	266
2019/2020	0	58	36	29	33	8	0	164	7	18	10	4	2	0	0	41	60	265
2020/2021	0	45	44	34	25	25	0	173	4	5	7	8	2	1	0	27	60	260
2021/2022	0	46	35	36	23	8	0	148	15	6	4	9	0	0	5	39	84	271
2022/2023	0	52	36	29	25	15	0	157	7	11	2	4	0	0	6	30	75	262

Année	Initiation	S/total 1C	S/total 2C	Libre	Effectif total
2012/2013	0	144	42	0	186
2013/2014	0	166	30	53	249
2014/2015	0	204	39	64	307
2015/2016	1	169	35	71	276
2016/2017	0	195	36	62	293
2017/2018	1	180	39	67	287
2018/2019	0	154	50	62	266
2019/2020	0	164	41	60	265
2020/2021	0	173	27	60	260
2021/2022	0	148	39	84	271
2022/2023	0	157	30	75	262

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Affiché le

ID : 029-212902126-20230619-D2023_06_19_10-DE

Effectif par cours dit de "Formation Musicale" - Ecole Municipale de Musique de Plouzané

Année	Jardin musical	Eveil Musical	Initiation Musicale CP	Initiation Parcours Découverte	1C1 Micmak	1C2 Micmak	1C3 Micmak	1C4 Micmak	FM Ado 1ère année	FM Ado 2ème année	Adultes débutant / cycle 1	FM 2nd cycle (2c1 à 2c4)	Total
2012/2013		9	10		29	39	35	16				20	158
2013/2014	15	13	17		63	27	21	25	5	5	9	22	222
2014/2015	9	21	18		56	54	25	24	12	8	9	34	270
2015/2016	15	17	35		42	39	42	27	7	7	6	35	272
2016/2017	20	25	24		45	32	36	36	4	6	3	60	291
2017/2018	17	17	23		29	37	31	27	8	8	4	59	260
2018/2019	20	24	10	24	32	27	30	25	9	9	10	47	267
2019/2020	19	19	12	24	44	28	19	27	10	4	10	51	267
2020/2021	12	22	12	22	37	35	28	19	11	4	11	45	258
2021/2022	12	16	12	24	40	32	33	23	12	5	7	51	267
2022/2023	15	17	9	23	45	32	27	30	3	6	11	48	266

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Affiché le

ID : 029-212902126-20230619-D2023_06_19_10-DE

Effectif par cours dit de Pratique Collective - Ecole Municipale de Musique de Plouzané

Année	Ensemble à vent - altérum - aléutissimO	Ensemble accordéons Chromatiques	Ensemble clarinettes Sourffivoise	Ensembles de guitares	Ensemble de harpes	Ensemble de Musique à Danse	Ensemble Musique Baroque	Ensembles Vocaux (adultes)	Ensembles à cordes	Ateliers de Musiques Actuelles	Ensemble Musiques latines	Chœur en scène (ados)	Musique de chambre	Autres ensembles de classe	Total
2012/2013	22	6		9	4			7	10					7	65
2013/2014	12	5	3	11	4			7	12	3				9	66
2014/2015	15	6	3	19	5			32	4	5		6		23	122
2015/2016	14	4	3	21	5	3		39	10	4	6	19	6	21	155
2016/2017	9	3	13	19	5	11		39	12	6	5	25	11	8	166
2017/2018	9	3	12	21	5	10	2	37	17	12	5	27	13	4	177
2018/2019	13	5	8	30	7	9	7	38	16	21	4	16	10	7	191
2019/2020	17	5	10	24	11	10	6	32	25	20	6	17	6		189
2020/2021	16	5	13	20	10	10	4	31	24	16	5	10	0		164
2021/2022	23	5	14	22	9	10	5	31	27	14	6	8	0		174
2022/2023	20	7	11	15	9	12	7	45	22	12	0	13	0		173

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Affiché le

ID : 029-212902126-20230619-D2023_06_19_10-DE